



Une organisation du



Bulletin d'inscription Rencontre Auto Moto Les Essarts 2019

Clôture des inscriptions le 4 mai 2019

Nom				Prénom			
Date de naissance			Lieu de naissance			nationalité	
Adresse	Rue						
	Code postal			Ville			
Téléphone				Mail			
N° de permis							
Date de permis				Lieu			
Catégorie	Auto <input type="checkbox"/>	Moto <input type="checkbox"/>	Side-Car <input type="checkbox"/>				
Véhicule	Marque						
	Modèle			Année			
	Cylindrée			Puissance moteur			
Club							
Roulage 50€ (café + croissant + plaque) <input type="checkbox"/>		et	Repas : 2 saucisses ou 2 merguez + frite + 1 boisson + 1 dessert : ____x10€=____€				
Accepte de prendre en passant des personnes pour un baptême pour l'association TEAM J (auto) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non							

IMPORTANT: en raison des grands nombres d'inscriptions une sélection sera réalisé par les membres de l'association TEAM J le Samedi 4 mai suite à cette sélection vous recevrez une confirmation ou non de participation à l'événement par e-mail. Les véhicules non sélectionnés seront mis sur liste d'attente.

Pour les véhicules refusés, les chèques d'engagement seront détruits par nos soins. Au cas où vous souhaitez que votre chèque vous soit restitué, joindre une enveloppe timbrée comportant votre adresse, au bulletin d'inscription.

Circuit des Essarts : Démonstration du Dimanche 2 juin 2019.

Avec son propre véhicule, immatriculé ou non, et sous sa propre responsabilité. La descente vers le nouveau monde (D938) sera à vitesse réglementaire de **70km/h** maxi, puis la remonté (D132 et D132A) libre.

Les départs s'effectueront à raison de 2 motos à la fois ou 1 voiture départ toutes les 15 secondes. L'organisation prévoit de faire 3 sessions de roulage de 20min sur la journée si tout se passe bien, ainsi qu'une parade finale.

L'inscription donne droit à la plaque commémorative de la 19^{ème} Rencontre Auto Moto les Essarts lors de l'enregistrement, ainsi qu'au café-croissant, le matin au carrefour de l'étoile. L'événement aura lieu sous réserve de l'autorisation écrite de la préfecture de Rouen.

Merci de retourner : ce *Bulletin d'inscription* entièrement renseigné, une *Photo ¾ avant du véhicule* (par mail à contact@teamj.fr ou par courrier) et votre *Règlement* par chèque* libellé à l'ordre de TEAM J, à l'adresse suivante :

Association TEAM J - 6 Rue des Pelouses - 76320 Saint Pierre Lès Elbeuf

Attention : Toute inscription incomplète, ne pourra être prise en compte !

Je soussigné(e) (Nom et Prénom du participant) _____ avoir pris connaissance du règlement de la 19^{ème} Rencontre Auto Moto les Essarts du Dimanche 2 Juin 2019.

Signature :

*Les chèques ne seront encaissés qu'à partir du 03 juin 2019

Association TEAM J 6 Rue des Pelouses 76320 ST PIERRE LES ELBEUF
Tél : 07 87 95 34 86 E-mail : contact@teamj.fr



Une organisation du



TEAM J – JOURNEE DU 2 JUIN 2019 CIRCUIT DE ROUEN LES ESSARTS REGLEMENT GENERAL

Article 1: Définition

L'association TEAM J organise un rassemblement amical d'autos motos et side-cars, comprenant des démonstrations sur le circuit de ROUEN Les Essarts (76).

Article 2: Organisation

La journée du 2 JUIN 2019 est organisée par l'association « TEAM J » association loi 1901. Les participants et visiteurs sont priés d'observer strictement les instructions données par l'équipe organisatrice, tant à l'intérieur du parc que sur le circuit. **Les barbecues à braises sont formellement interdits (domaine forestier).**

Article 3: Véhicules admis

Cette manifestation est ouverte à tout propriétaire d'autos, motos et, side-cars. L'organisation se réserve le droit d'engager des véhicules à caractère exceptionnel. Une sélection aura lieu le samedi 4 mai suite à cette sélection vous recevrez une confirmation ou non de participation à l'événement par e-mail, (Priorités aux véhicules : anciens de compétition, d'exception ayant un grand intérêt historique ou de caractère).

Article 4: Inscriptions

L'envoi du formulaire d'inscription entraîne l'acceptation par le participant de ce règlement sans aucune réserve. Le fait de s'inscrire implique à chaque participant de respecter les instructions données sur place par l'organisation. **Compte tenu du nombre limité de participants, l'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions, sans en avoir à le justifier.** Les participants devront être titulaires du permis de conduire valide, non suspendu, ni annulé, et présenter l'original le jour de la manifestation.

Article 5: Démonstrations

La possibilité est donnée à chaque participant de rouler sur le circuit des Essarts, avec son propre véhicule, après inscription et acceptation par l'organisation, toutes inscriptions est ferme et non remboursable en cas de défection du participant.

Article 6: Accès à la piste

L'organisation effectuera une vérification technique visuelle, et se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule dont l'état ou l'aspect serait non conforme aux règles de sécurité, étant entendu que chaque participant est responsable de l'état de son véhicule. L'organisation identifiera le participant et le véhicule engagé pour la durée de la manifestation. **Le signataire du bulletin d'engagement sera le seul habilité à piloter la machine engagée.**

Article 7: Sécurité

Pour les motards, le port du casque et d'une tenue complète en cuir, gants et bottes sont obligatoires, (exceptionnellement, le jean's sera toléré si les conditions climatiques sont favorables). L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à tout véhicule ayant subi des dommages pendant la manifestation.

Pour les voitures découverte ou modifiées, même un minimum par rapport au véhicule de série le port du casque sera obligatoire pour le conducteur et son passager.

Tout contrevenant sera exclu de l'accès à la piste sans possibilité de dédommagement.

Article 8: Passagers

Aucun passager n'est autorisé sur les deux roues sauf club autorisé à réaliser des baptêmes par l'organisation. Pour les side-cars un passager est accepté, et pour les autos un seul passager qui sera sous la responsabilité du conducteur, **attention interdit aux enfants de moins de 10ans.**

Article 9: Parking, circulation

Les visiteurs et les participants se soumettront et respecteront la signalisation et fléchage des différents parkings et emplacements signalés dans l'enceinte du circuit des Essarts. Tout déplacement devra s'effectuer à allure réduite. L'organisation se réserve le droit d'exclure immédiatement tout participant jugé dangereux.

Article 10: Assurance – Dommages – Vols

L'organisation souscrit une assurance pour les dommages corporels, matériels de l'organisation, immatériels consécutifs.

Les participants déclarent décharger l'organisation de toute responsabilité découlant de l'usage de leurs véhicules, dans quelques conditions que ce soit, aussi bien sur la piste que dans le parc. **Il appartient donc à chaque participant de pourvoir personnellement à la garantie des risques qu'il encourt et à sa propre responsabilité civile.**

L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés et à tout élément exposé, dans le cadre de la manifestation.

Article 11: Réclamations

Aucune réclamation ne sera admise du fait du caractère amical et convivial de cette manifestation, **en dehors de tout esprit de compétition.** Chaque participant s'engage à respecter sans réserve les articles du présent règlement et les directives imposées par l'organisation.